

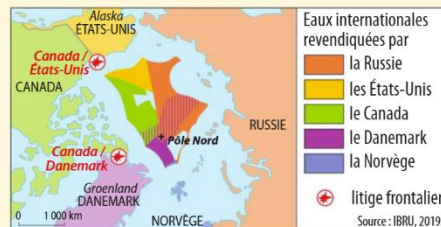
Le droit de la mer en Arctique

Le maintien d' un droit de la mer est-il possible en Arctique malgré les effets du changement climatique ?

Comme les autres espaces maritimes, l'océan Arctique est soumis au droit de la mer. Mais le changement climatique ouvre la voie à l'exploration de nouvelles ressources, suscitant les convoitises dans la région.

1 Des revendications frontalières limitées ?

Avant la Première Guerre mondiale, l'Arctique avait un rôle politique marginal. En témoigne l'épisode du rachat de l'Alaska par les États-Unis à la Russie en 1867 : aux États-Unis, cet achat a été très impopulaire, et la volonté de la Russie de vendre cette portion de son territoire souligne le relatif désintérêt que les deux pays avaient pour la région dont l'importance stratégique était très limitée. Puis, on voit se dessiner lentement la thématique de la souveraineté et les explorations ont alors pour dessein une meilleure maîtrise du territoire. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un litige territorial mineur entre le Canada et le Danemark à propos de l'îlot de Hans, caillou inhabitable de 1,2 km². Concernant la souveraineté maritime, la question est elle aussi réglée : les États riverains de l'océan se sont engagés à respecter le droit de la mer en signant en 2008 la déclaration d'Ilulissat, et le principal conflit frontalier qui opposait la Norvège et la Russie a abouti à la signature d'un accord en 2010. Des revendications de ZEE étendue sont en cours, mais strictement encadrées par le droit international¹. Quant



aux ressources, elles restent difficilement accessibles, amenant plusieurs compagnies pétrolières à se retirer de projets d'exploitation. Mais la politique chinoise, très souvent envisagée comme une menace pour l'équilibre des pouvoirs dans la région, pourrait modifier la donne².

D'après P. Pic, « La recomposition des enjeux stratégiques en Arctique », Les Champs de Mars, Ed. Presses de Sciences Po, 2018.

1. Dans le cadre de la CLPC.

2. En 2018, la Chine a annoncé vouloir ouvrir une « route de la soie des glaces » et développer des infrastructures portuaires en Arctique.



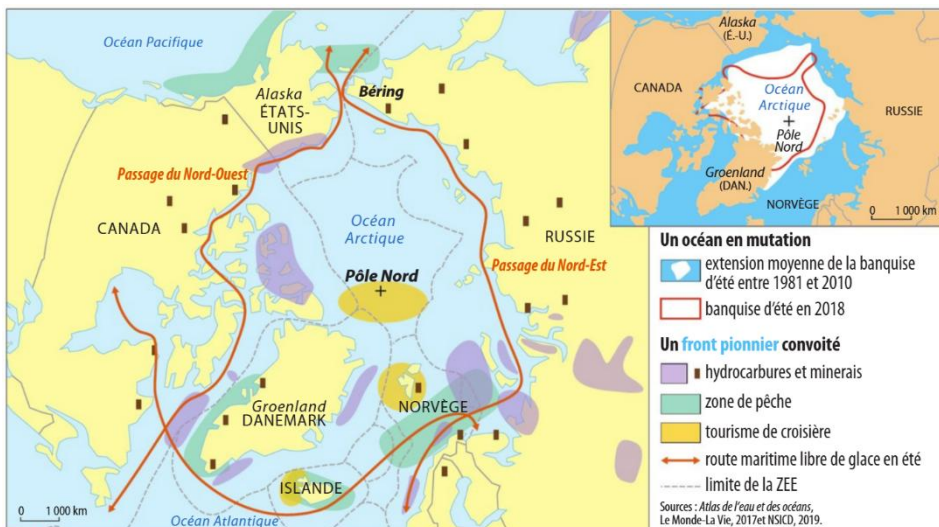
4 Des frontières en débat

Dessin de Brian Gable, The Globe and Mail, décembre 2013.

Traduction : « Cela pourrait devenir intéressant. »

Vocabulaire

- CLPC (Commission des limites du plateau continental) : commission de l'ONU qui examine les demandes d'extension des ZEE sur la haute mer.
- Front pionnier : espace en cours de mise en valeur par les hommes.



2 Des ressources de plus en plus accessibles



3 Un droit de la mer remis en question en Arctique ?

Opposés au droit de la mer, les États-Unis n'ont pas ratifié la convention de Montego Bay. Au nom de la liberté de navigation, ils multiplient les opérations militaires, comme ici en 2018 avec un sous-marin dans la mer de Beaufort, au nord de l'Alaska.

À l'aide des documents, rédigez une synthèse d'une quinzaine de lignes répondant au sujet : Le maintien d'un droit de la mer est-il possible en Arctique malgré les effets du changement climatique ?